

Sommaire

- I/ Introduction
- II/ Contexte national
- III/ Situation de la collectivité
- IV/ Section de Fonctionnement balance générale
- V/ Les marges de manœuvres financières Capacité d'autofinancement
- VI/ Section d'investissement Programme d'investissement
- VII/ Capacité d'autofinancement Ratios de la capacité d'Epargne
- VIII/ Etat et gestion de la dette

I/ INTRODUCTION

I - INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-2 du CGCT et en raison du renouvellement général des organes délibérants, la date limite de vote du budget était fixée au 30 avril 2020.

L'ordonnance 2020-391 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaires financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissement publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie du COVID-19 déroge, en son article 4, à l'application de l'article L1612-9 du CGCT et reporte ainsi le vote du budget au plus tard le 31 juillet 2020.

Cette ordonnance est prise en application de <u>l'article 11 de la loi du 23 mars 2020</u> <u>d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19</u>.

Elle met en place des mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale afin de permettre aux collectivités locales et aux établissements publics locaux de financer l'exercice de leurs compétences et d'assurer les flux financiers essentiels à la gestion de la crise sanitaire, au maintien des services publics et à la rémunération de leurs agents. L'épidémie de covid-19 se produit dans une période qui correspond à plusieurs étapes budgétaires et fiscales locales importantes, notamment le vote annuel du budget, la fixation des taux de fiscalité locale et des montants des redevances.

Les règles de fonctionnement budgétaire des **collectivités qui n'ont pas adopté leur budget 2020** sont adaptées de façon transitoire (extension des pouvoirs habituels des exécutifs pour engager, liquider et mandater des dépenses).

Des dérogations et assouplissements sont données aux collectivités, groupements et établissements publics locaux, afin d'avoir l'agilité budgétaire nécessaire pendant la crise (par exemple possibilités accrues d'ajustements pour les dépenses imprévues, dates limites d'adoption des budgets primitifs reportées au 31 juillet 2020).

Chaque année les collectivités territoriales sont dans l'obligation de voter un budget qui présente, de manière exhaustive, l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice. Le budget doit être établi dans le respect d'un certain nombre de règles qui conditionnent la légalité des budgets communaux, sous le contrôle du Préfet. Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ont l'interdiction de voter un budget présentant un déficit.

Le budget doit être voté en équilibre. L'équilibre du budget se traduit par le respect de plusieurs conditions cumulatives :

- L'équilibre par sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement en équilibre ;
- L'évaluation sincère des crédits budgétaires et la totalité des dépenses obligatoires doivent figurer dans le budget, correctement estimées à leur juste niveau;
- Le remboursement des annuités d'emprunt doit être assuré exclusivement par des ressources propres, c'est-à-dire que le remboursement du capital de la dette doit être couvert soit par les recettes réelles de fonctionnement transférées en investissement grâce aux opérations d'ordre entre les sections (amortissement, virement), soit par des ressources propres de la section (hors emprunt et hors subventions d'équipement).

Il est précisé que conformément à l'article L 1612-7 du CGCT "A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées."

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du budget, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette budgétaire 2020.

II/ ELEMENTS DE CONTEXTE

II/ Eléments de contexte national

La crise sanitaire que la France traverse est d'une ampleur inédite. La lutte contre l'épidémie mobilise toutes les énergies et combat pour la reprise de l'activité. Celle-ci s'amorce progressivement.

La commune d'Estaires, à l'instar des collectivités territoriales, se mobilisent pour répondre aux besoins immédiats des citoyens et poursuivre l'offre des services publics.

La crise aura des conséquences financières importantes pour la collectivité dont les recettes liées à l'activité vont diminuer au cours de l'année 2020 et 2021.

L'Etat prévoit d'évaluer l'impact de la crise sur les finances locales et d'élaborer des recommandations.

Les premiers travaux ont mis en évidence les difficultés financières au-devant desquelles iraient les communes dès cette année 2020. Sur la base des premières analyses le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un premier ensemble de mesures exceptionnelles qui seront inscrites à la prochaine loi de finances rectificatives.

Des travaux se poursuivront pour affiner l'évaluation des conséquences de la crise sur les budgets locaux et pour proposer des solutions afin que les collectivités puissent stabiliser durablement leur situation financière.

Les premières mesures qui seront prises, qui concernent les communes, sont :

1/ Une clause de sauvegarde sur les recettes pour les communes :

L'Etat prévoit de financer une clause de sauvegarde pour les principales recettes du bloc communal de leurs recettes fiscales. Si les recettes sont inférieures à la moyenne des trois derniers exercices (2017-2019), l'Etat versera une dotation permettant de garantir ce niveau. Le calcul est réalisé au cas par cas. Le versement sera effectué de manière automatique sans aucune démarche à effectuer.

- 2/ <u>Abondement de la dotation soutien d'investissement local</u> de 1 milliard d'euros en plus des 0,6 Md€ prévus à la loi de finances pour 2020. Cette DSIL sera principalement orientée vers les objectifs de la relance.
- <u>3/ Prise en compte des dépenses liées au COVID-19</u> Une annexe spécifique au budget sera créée.

III/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

I - Situation comptable (au 31/12/2019)

> Section de fonctionnement

Dépenses : 5 229 907 € Recettes : 6 673 335 €

 Excédent 2019 :
 1 443 427 €

 Excédent N-1 :
 3 814 728 €

 Virement à la section d'investissement :
 - 292 024 €

Excédent cumulé : 4 966 131 €

> Section d'investissement

Dépenses : 3 352 228 € Recettes : 1 697 280 €

 Déficit 2019 :
 1 654 947 €

 Déficit N-1 :
 - 73 376 €

Déficit cumulé : - 1 728 323 €

EXCEDENT TOTAL

(fonctionnement/investissement): 3 237 808 €

> Reste à réaliser pour la section d'investissement :

 Dépenses :
 - 1 286 983 €

 Recettes :
 + 1 195 808 €

 Total RAR :
 - 91 175 €

EXCEDENT TOTAL – RAR / 3 146 633 €

II/ Affectation des Résultats 2019

Le budget pour 2020 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice 2019 et intègre les dépenses et recettes suivantes :

- En recettes de fonctionnement : 3 146 633,21€ correspondant à l'excédent de fonctionnement
- En dépenses d'investissement : 1 728 323,83 € correspondant au déficit d'investissement reporté
- En recettes d'investissement : **1 819498,13 €** correspondant au virement réel en recettes d'investissement permettant de combler le déficit constaté en 2019 et les restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées en 2019)

	RESULTAT A LA CLOTURE	PART AFFECTEE A	RESULTAT DE	RESULTAT DE	R.A.R		
BUDGET PRINCIPAL		L'INVESTISSEMENT			2019		
	DE L'EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	L'EXERCICE 2019	CLOTURE DE 2019			
INVESTISSEMENT	-73 376,30		-1 654 947,53	-1 728 323,83	-91 174,30		
FONCTIONNEMENT	3 814 728,09	292 024,25	1 443 427,50	4 966 131,34			
TOTAL	3 741 351,79	292 024,25	-211 520,03	3 237 807,51	-91 174,30		
	Į.	Affectation des resultats					
	3 146 633,21	au Cpt 002 du B.P. fonctionn	ement Recettes				
	1 819 498,13	1 819 498,13 au Cpt 1068 du BP investissement Recettes					
	1 728 323,83	au Cpt 001 du B.P. investiss	ement Dépenses				

IV/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF 2020

1/ Budget primitif - balance générale 2020

L'article L1612-5 et L'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales <u>disposent</u> que le budget doit être voté en équilibre et qu'il n'est pas considéré en déséquilibre dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections de résultat apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

En 2020, le budget sera présenté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

En 2020, la masse budgétaire globale du budget général en dépenses (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **12 218 122,33 €.**

Section de Fonctionnement:

Recettes : 8 976 644,53 € Dépenses : 6 935 187,40 €

Section d'investissement :

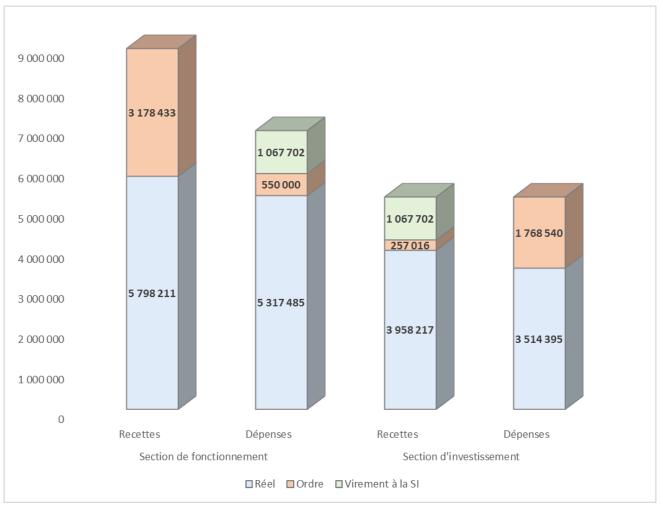
Recettes : 5 282 934,93 € Dépenses : 5 282 934,93 €

Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire:

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...);

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement est inscrit au budget 2020. Ce virement permet ainsi d'équilibrer la section d'investissement tout en participant à l'autofinancement des projets d'investissement.

Pour le budget primitif 2020, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à 1 067 701,99 €.



En Fonctionnement:

Le budget 2020 intègre en fonctionnement les éléments de contexte liés à la crise sanitaire du COVID-19 :

- Renforcement des services publics pour tenir compte de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 qui se traduit par l'augmentation des dépenses;
- La diminution des recettes pour intégrer la fermeture des services aux familles durant la période d'état d'urgence et de confinement liés à la pandémie COVID-19 et le ralentissement de l'activité en générale ;
- Le maintien des taux de fiscalités toujours inchangés depuis 2008;
- La baisse des dotations de l'Etat

En Investissement

Le budget 2020 inscrit;

- un programme d'investissement calibré aux capacités de financements de la commune ;
- Des subventions obtenues par les différents partenaires : CCFL, Préfet...

IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT – balance générale

A/ Dépenses de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réels et opérations d'ordre.

DEPENSES										
Chapitres	BUDGET 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020			
011 - Charges à caractère général	1 688 800,00	1 648 900,00	1 668 700,00	1 694 200,00	1 699 000,00	1 739 000,00	1 799 200,00			
012 - Charges de personnel	2 455 000,00	2 555 000,00	2 583 000,00	2 452 600,00	2 444 600,00	2 362 600,00	2 450 000,00			
014 - Atténuations de produits	65 000,00	55 417,00	83 500,00	103 500,00	109 700,00	33 200,00	153 500,00			
65 - Autres charges de gestion courante	837 807,97	851 494,22	855 918,08	842 627,33	734 058,41	762 099,44	730 285,41			
66 - Charges financières	100 000,00	137 000,00	103 109,52	91 800,00	81 900,00	71 595,00	61 500,00			
67 - Charges exceptionnelles	28 007,25	12 900,00	39 400,00	30 000,00	80 000,00	30 000,00	123 000,00			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 353,91	152 062,59	190 000,00	180 700,00	185 800,00	159 500,00	170 000,00			
022 - Dépenses imprévues	0,00	463,39	94 399,03	134 910,00	346 562,24	144 900,00	380 000,00			
023 - Virement à la section d'investissement	459 578,77	1 345 673,35	1 979 405,94	2 935 518,33	2 616 679,15	2 488 824,21	1 067 701,99			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 789 547,90	6 758 910,55	7 597 432,57	8 465 855,66	8 298 299,80	7 791 718,65	6 935 187,40			

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au vote du budget s'élèvent 5 317 485 € (contre 4 998 494 € en 2019) soit une variation de 6,38 %.

Cette augmentation s'explique par la prise en compte de l'évolution des dépenses liées la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 et à une démarche de solidarité.

Le budget prévoit une enveloppe de 100 000 € en charges exceptionnelles dans le cadre de la mise en place du fonds de soutien aux commerçants, artisans... Cette enveloppe permet de soutenir les petites entreprises victimes de ladite crise sanitaire.

De même, durant la période de confinement la collectivité a mis en place une fabrik éphèmère pour la fabrication de masques à destination des habitants dans une démarche de solidarité – une centaine de bénévoles se sont portés volontaires. La collectivité souhaite valoriser les bénévoles en leur offrant des bons cadeaux à faire valoir chez les commerçants Estairois, le budget intègre les dépenses prévues.

En détail et par chapitre

<u>Dépenses à caractère général – chapitre 011:</u>

Le chapitre 011 d'un montant de 1 799 200 € représente 33,83 % des dépenses réelles fonctionnement.

Le présent chapitre prévoit une évolution des dépenses courantes de + 3,46% par rapport aux prévisions 2019. Cette évolution résulte principalement par :

La revalorisation des charges à caractère général pour tenir compte des dépenses supplémentaires liées aux nouvelles dispositions sanitaires à respecter dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19 – achat de fournitures diverses : masques, gel hydroalcoolique – produits d'entretien pour 2020

- La mise en place de bons cadeaux pour les bénévoles de la fabrik éphémère +8000€
- L'augmentation des dépenses énergétiques : + de 10 % des factures électricité (fin de la tarification réglementée)
- L'augmentation du carburant (prise en compte également de la baisse du carburant période COVID)
- Le maintien des dépenses de maintenance informatique liées à la transition numérique et à la modernisation de l'administration numérique
- o L'intégration de nouvelles dépenses liées à l'externalisation
 - L'externalisation du service informatique coût 7 000 €
 - Mise en place du RGPD Mutualisation d'un Délégué à la protection des données (CCFL – CDG59) : 8 000 €
 - Poursuite de l'externalisation des prestations de nettoyage : école Pergaud

 intégration de l'avenant suite à l'ouverture d'une classe
 - Poursuite de l'externalisation des prestations d'entretien des terrains (tontes)
 aroupement commandes CCFL : 50 000 €
- L'augmentation du contrat d'assurance dommages aux biens : + 7500 €
- L'optimisation des dépenses courantes par l'adhésion aux groupements de commandes menés par la CCFL, entre les communes : Restauration scolaire, téléphonie, assurance, fourniture des produits d'entretien, externalisation des prestations de nettoyage, externalisation d'entretien des espaces verts, fournitures administratives, signalisation routière ...
- La réduction des dépenses d'entretien de la chaussée liée au transfert de la compétence voirie par la CCFL
- L'intégration de la réfection voirie signalisation horizontale de la RD 947 suite aux travaux menés par le département + 57000 € en 2020
- o Le remboursement du bail gendarmerie (211 560 €)

Chapitre 012: charges du personnel:

Les charges de personnel d'un montant de **2 450 000** € représentent **46,08** % des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une augmentation de **3,70** % par rapport aux prévisions 2019. Cette augmentation prend en considération :

- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) + 2 %
- Gel du point d'indice
- Réforme du PPCR : + 10 000 €
- Avancement de grade et promotion interne : + 7000 €
- Revalorisation du SMIC 1.2 %
- Augmentation du contrat risques statutaires : + 15 000 €
- Pérennisation de certains agents contractuels (3 agents) -1 service technique 2 agents au service multi accueil : + 20 000 €
- Le recrutement des animateurs liés à la mise en place des plans mercredis soit par mobilité interne ou contrat PEC.
- Recrutement d'un policier municipal + 20 000 € pour 2020 (recrutement en cours)
- Renforcement des effectifs liés à la crise du covid par le recrutement d'agents d'entretien et d'agents d'animation

Chapitre 014 - atténuations de produits

Les atténuations de produits représentent **2,89%** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles tiennent compte :

- du FPIC : 130 000 € en attendant la notification de prise en charge par la CCFL
- de la pénalité de 20 000 € au titre de l'article 55 de la loi SRU, en attendant la notification d'exonération
- des dégrèvements jeunes agriculteurs : + 2000 €

Chapitre 65 - charges de gestion courante

Le chapitre 65 représente **13,73** % des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une diminution des dépenses de **-4,17**% par rapport aux prévisions 2019. Cette diminution s'explique principalement par :

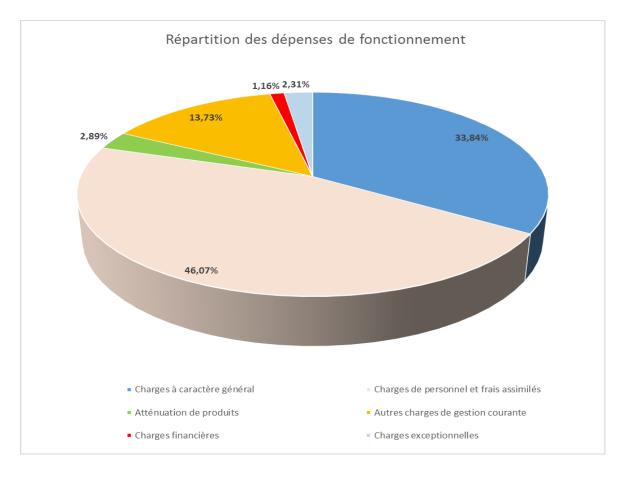
- la baisse de la subvention allouée à l'Union Bienfaisante en raison de l'annulation des festivités de pentecôtes 15000 €
- la baisse des contributions liées au remboursement des études réalisées en 2019 :
 18000 €

Chapitre 66 - charges financières

Les charges financières représentent **1,16** % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles diminuent de **- 14,10** % par rapport à 2019 grâce au désendettement de la ville.

Chapitre 67 - charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles représentent **2,31** % des dépenses réelles de fonctionnement. Il est prévu une enveloppe de 100 000 € affectée au fonds de soutien des commerces artisans et petites entreprises impactées par la crise sanitaire du COVID-19.



B/ Recettes de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réels et opérations d'ordre.

RECETTES											
Chapitres	BUDGET 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020				
013 - Atténuation de charges	131 500,00	150 000,00	100 000,00	100 000,00	120 000,00	120 000,00	80 000,00				
70 - Produits des services, du domaines, ventes	275 600,00	287 100,00	261 000,00	279 000,00	306 000,00	317 000,00	189 500,00				
73 - Impôts et taxes	3 092 524,15	3 230 017,22	3 362 403,15	3 369 598,16	3 457 982,32	3 514 364,32	3 543 932,32				
74 - Dotations, subventions et participations	1 913 565,00	1 650 984,00	1 605 202,00	1 581 568,00	1 637 537,00	1 835 884,00	1 733 863,00				
75 - Autres produits de gestion courante	340 911,38	262 000,00	252 000,00	241 500,00	223 000,00	237 000,00	237 000,00				
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
77 - Produits exceptionnels	7 033,00	240 000,00	36 693,66	100 000,00	150 000,00	13 916,00	13 916,00				
042 - Opérations d'ordre entre sections	8 097,88	0,00	0,00	0,00	31 800,00	31 800,00	31 800,00				
002 - Resultat de fonctionnement reporté	20 316,49	938 809,33	1 980 133,76	2 794 189,50	2 371 980,48	3 522 703,84	3 146 633,21				
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMEN	1 5 789 547.90	6 758 910.55	7 597 432.57	8 465 855.66	8 298 299.80	9 592 668,16	8 976 644.53				

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au vote du budget sont fixées à **5 798 211** € (6 038 064 € en 2019) **– 3,17** % par rapport à 2019.

<u>Chapitre 013 – atténuation de charges :</u>

Le chapitre 013 représente **1,38** % des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une baisse de **- 33,33**% liée à la diminution des remboursements d'assurances statutaires et à la diminution de la prise en charge des contrats aidés par l'Etat

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes

Le chapitre 70 représente **3,27** % des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une baisse de **- 40,22** % liée à l'impact direct de la crise sanitaire du COVID-19 et à la fermeture des services périscolaires, ACM, multi-accueil, accueil jeunes, école de musique et à une reprise avec des effectifs réduits...

Chapitre 73 – Impôts et taxe

Les impôts et taxes représentent **61,12** % des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une évolution de +**0,84** % liée à la revalorisation des bases fiscales.

Les taux de la fiscalité directe locale demeurent inchangés depuis 2008, ils sont fixés pour 2020 :

Taux TH: 20,68% (pas de pouvoir de taux pour 2020) – Les taux et abattements appliqués en 2020 seront les égaux à ceux de 2019. Le produit attendu pour 2020 est de **1 135 952 €**

Taux TFPB: 17,44 % (moyenne nationale: 21,59 % et moyenne départementale 26,64%) – le produit attendu est **732 131 €** pour 2020

Taux TFPNB: 52,02 % (moyenne nationale: 49,72 % - moyenne départementale 55,87%) – le produit attendu pour 2020 est de **63 829 €.**

Le budget proposé prévoit une diminution des recettes liées au droit de mutation conséquences de la crise COVID 19; il prévoit le maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant de 288 000 €.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

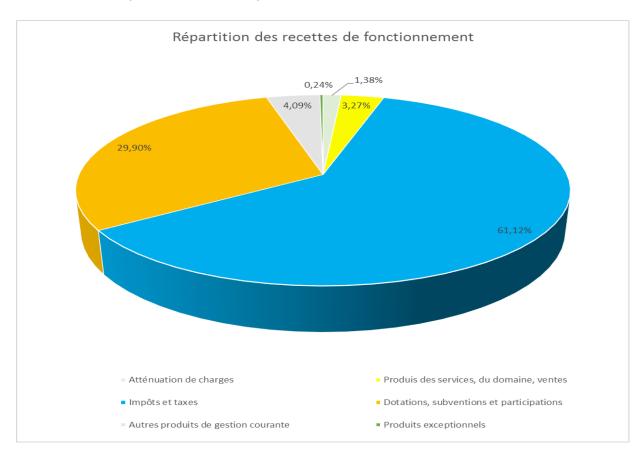
Le chapitre 74 représente **29,90** % des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une diminution de **-5,56** % liée à la baisse des dotations.

Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de **1 124 840** € représentent **19,40** % des recettes réelles de fonctionnement soit – **77 921** € par rapport à 2019 (1 202 761 € en 2019).

Le montant attendu des subventions de fonctionnement concerne principalement la CAF qui finance les différents services liés à l'enfance et à la jeunesse (300 000 €). La CAF s'est engagée à maintenir ses financements sur la base des activités réalisées en 2019.

<u>Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante</u>

Le chapitre 75 représente +4,09 % des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne principalement des loyers de la gendarmerie (206 024 €) et du loyer de la poste (environ 20 000 €).



V/ MARGES DE MANŒUVRES FINANCIERES – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

<u>Les marges de manœuvres financières pour évaluer la capacité à</u> investir

Pour voter le budget primitif, il est important de présenter une évaluation rapide des marges de manœuvres permettant de financer le programme d'investissements.

1/ capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement permet de définir la capacité à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être affectées à la part d'investissement.

	Recettes réelles de fonctionnement Prévision budget	dépenses réelles de fonctionnement <u>Prévision budget</u>	Remboursement du capital de la dette pour 2020	capacité d'autofinancement
2020	5 798 211 €	5 317 485 €	227 000 €	253 726 €

Les marges de manœuvres pour investir pour 2020 est de 253 726 € (480 726 € - 227 000 €) auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 3 146 633 € soit au total 3 400 359 €

2/ Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette 2014- 2019

Les épargnes brute et nette permettent de déterminer la santé financière de la collectivité et sa capacité à se désendetter.

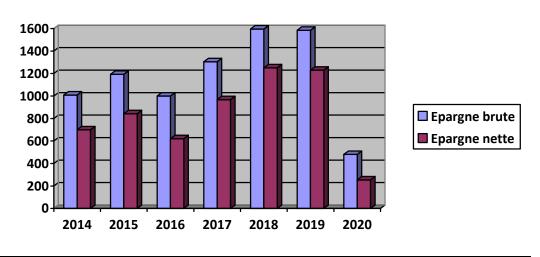
L'épargne brute est basée sur l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement. (RRF = chap 013 /70/ 73 / 74 /75 – DRF = 011/012/014/65 – les charges financières)

L'épargne nette : c'est l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette.

Evolution de l'Epargne brute et nette – ratios 2014 - 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Budget 2020
Epargne brute (RRF - DRF)	1 009 k€	1 193 k€	1 000 k€	1 305 k€	1 596 k€	1518 k€	480 726 €
Ratios épargne brute (EB/RRF)	17,2 %	19,6 %	16,9%	21,7 %	26,1%	24,60%	8,29 %
Epargne nette (EB - Capital de la dette)	700 k€	843 k€	621€	968 k€	1251 k€	1163 k€	253 726 €
Ratios d'épargne nette	12 %	13,8 %	10,5%	16,1%	20,4%	18,8%	4,38 %

Evolution de l'épargne brute/nette



VI/SECTION D'INVESTISSEMENT

II - SECTION D'INVESTISSEMENT - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des investissements à réaliser en 2020.

		DEPENSES					
Chapitres	BUDGET 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
10 - Dotations et fonds divers	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	58 295,00	58 295,00
16 - Emprunts et dettes	309 500,00	364 256,50	380 000,00	340 000,00	346 000,00	356 000,00	227 000,00
20 - Immobilisations Incorporelles	315 138,16	373 463,35	360 000,00	372 284,26	398 000,00	278 000,00	395 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	25 197,00	20 000,00	0,00	159 000,00	45 600,00	45 600,00	45 600,00
21 - Immobilisations corporelles	1 589 380,41	892 317,48	1 337 601,96	1 615 300,00	1 078 482,00	1 154 000,00	1 588 500,00
22 - Immobilisations reçues en affectation	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	1 312 961,25	1 908 738,61	2 186 531,76	3 166 647,00	3 493 828,00	3 381 500,00	1 200 000,00
24 - Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mise à							
disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 - Autres créances immobilisées	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	8 097,88	0,00	0,00	0,00	31 800,00	31 800,00	31 800,00
041 - Opérations d'ordre à l'interieur de la section d'investissement	9 831,12	21 795,32	34 998,00	64 278,45	318 691,53	208 652,15	8 416,10
001 - Solde d'exécution reporté	693 952,11	0,00	0,00	0,00	1 395 522,63	73 376,30	1 728 323,83
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 349 057,93	3 700 571,26	4 304 131,72	5 722 509,71	7 112 924,16	5 587 223,45	5 282 934,93

Pour 2020 le programme d'investissement représente **3 229 100 €** repris au chapitre 20, 204, 21,23, il comprend les projets suivants

Au chapitre 10 les 58 295 € inscrits au budget correspondent au remboursement la taxe d'aménagement trop perçue

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2020

A/ Reste à réaliser 2019 :	1 348 411 €
 Travaux salle des Fêtes Georges Ficheux (RAR) 	764 538 €
 Travaux Rue Pasteur (RAR) 	392 193 €
 MO Ecole Pergaud – tranche 2 (RAR) 	18 432 €
 Travaux Menuiserie Hôtel de Ville 	22 979 €
 Travaux de voirie marquage RD947 + Divers 	54 270 €
Travaux divers RAR	95 999 €

B/ Programme des travaux et études à réaliser en 2020

Les études :

-	MO Eglise	70 000 €
-	MO parking Cimetière	40 000 €
-	MO Construction Salle des sports (Complexe Henri Durez)	170 000 €

Travaux 2020:

	OX 2020 .	
-	Travaux Ecole Pergaud 2ème tranche	265 489 €
-	Travaux remplacement des toitures olympiades et CHD	150 000 €
-	Travaux d'aménagement du cimetière	350 000 €
-	Travaux d'aménagement – Hôtel de Ville	100 000 €
-	Remplacement sols et plafonds au Millenium	50 000 €
-	Travaux rue du Trou Bayard + Piétonnier Fine Rue	40 000 €
-	Installation d'un mât aiguille au parc watine	20 000 €
-	Achat de 2 véhicules ST	11 000 €
-	Achat de matériels divers	27 000 €
-	Remplacement des copieurs	50 000 €
-	Praticable gymnastique	40 000 €
	-	

B/ Recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les recettes attendues ci-après détaillée

		RECETTES					
Chapitres	BUDGET 2014	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
10 - Dotations et fonds divers	1 437 844,49	334 859,67	190 000,00	220 000,00	1 972 630,74	665 024,25	2 423 498,13
13 - Subventions d'investissement	666 285,64	265 923,83	351 239,35	1 258 420,49	1 897 122,74	1 664 222,84	1 534 718,71
16 - Emprunts et dettes	975 197,00	970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	459 578,77	1 345 673,35	1 979 405,94	2 935 518,33	2 616 679,15	2 138 824,21	1 067 701,99
024 - Produit des cessions des immobilisations	644 967,00	295 000,00	200 000,00	262 000,00	122 000,00	401 000,00	78 600,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 353,91	152 062,59	190 000,00	180 700,00	185 800,00	159 500,00	170 000,00
041 - Opérations d'ordre à l'interieur de la section d'investissement	9 831, 12	21 795,32	34 998,00	64 278,45	318 691,53	208 652,15	8 416,10
001 - Solde d'exécution reporté	0,00	315 256,50	1 358 488,43	801 592,44	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 349 057.93	3 700 571.26	4 304 131.72	5 722 509.71	7 112 924.16	5 237 223,45	5 282 934.93

En 2020, la commune n'aura pas recours à l'emprunt. Le programme d'investissement est principalement financé par les subventions d'équipement.

Afin d'équilibrer la section d'investissement un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 1 067 701,99 €.

RECETTES ATTENDUES concernent principalement ci-après détaillées

1/ Vente des Terrains communaux 78 600 €

2/ Subventions d'investissement attendues 1 482 619 €

3/ Dotation aux amortissements 2020 170 000 €

4/ Taxe d'aménagement 184 000 €

5/ FCTVA 2020 420 000 €

Recettes attendues										
Cessions du patrimoine										
Terrain Maison médicale				78 600,00						
TOTAL CESSION IMMOBILISATION				78 600,00						
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT										
Travaux Eglise : DETR église (45855,20)				32 098,64						
Travaux Eglise : CCFL 1er fonds de concours (325 000 €)				325 000,00						
Salle des Fêtes - 3ème Fonds de concours CCFL (75 € par hab)				485 000,00						
Salle des fêtes - DSIL (164510)				164 510,00						
Ecole Pergaud 1ère et 2nd Tranche				77 398,54						
Travaux piétonnier Fine Rue subv trottoir voirie (RAR)				19 000,00						
Travaux de voirie Agueil Jaurès 2ème Fonds de concours (50 €/hab)				184 176,00						
Travaux toiture CHD - DETR Obtenue				40 250,27						
Travaux toiture CHD - obtenu 2ème fonds de concours 50 € /hab				36 950,00						
Fourniture tribune téléscopique - obtenu 2ème fonds de concours 50 €/hab				59 458,00						
Travaux 2nd tranche Pergaud - 2ème fonds de concours CCFL 50 €/ hab -										
obtenu				53 178,00						
Remplacement menuiserie DETR				5 600,00						
TOTAL SUBVENTIONS A PERCEVOIR EN 2020				1 482 619 €						
	E D'AI	MENAC	GEMENT							
Taxe d'aménagement				184 000,00						
	F	CTVA	1							
FCTVA				420 000,00						

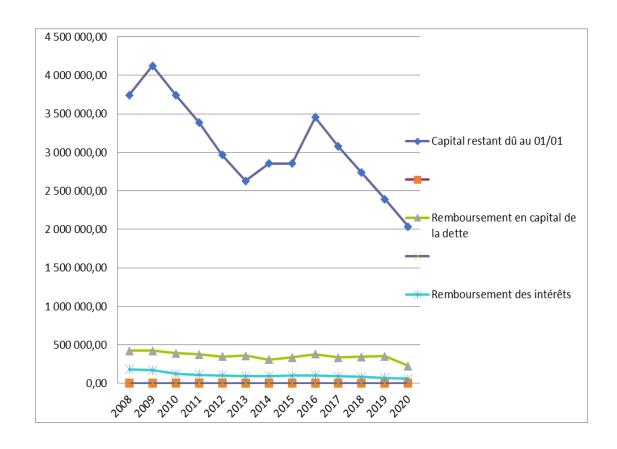
VII/ETAT ET GESTION DE LA DETTE

1/ Etat de la dette

Depuis 2018, les charges financières baissent. Elles devraient continuer de baisser les années suivantes sous l'effet d'une poursuite de désendettement.

La commune n'envisage pas de réaliser d'emprunt pour 2020 concernant les travaux d'investissements. Ces dits travaux seront financés par fond propre et par les subventions des différents partenaires (CCFL, FSIL...)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Capital restant dû au 01/01	2 853 930	3 162 262	3 453 397	3 074 556	2 737 283	2 392 858	2 037 694
Remboursement en capital de la dette	308 331	338 788	378 841	337 273	345 711	355 214	226 921
Remboursement des intérêts	95 636	99 352	103 109	92 693	77 530	71 595	61 257
TOTAL K + Int	403 968	438 141	481 950	429 966	423 242	426 809	288 448

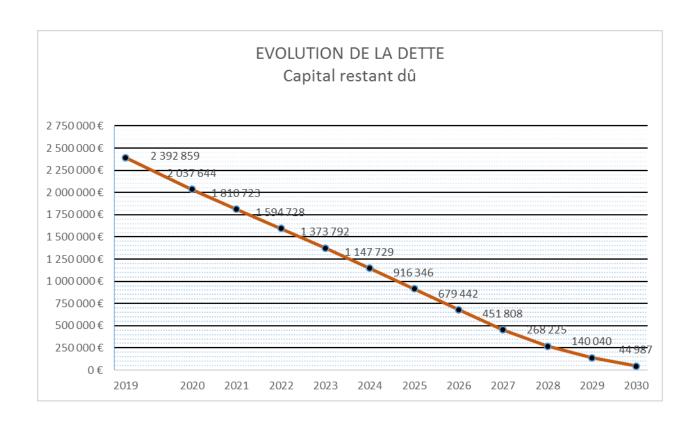


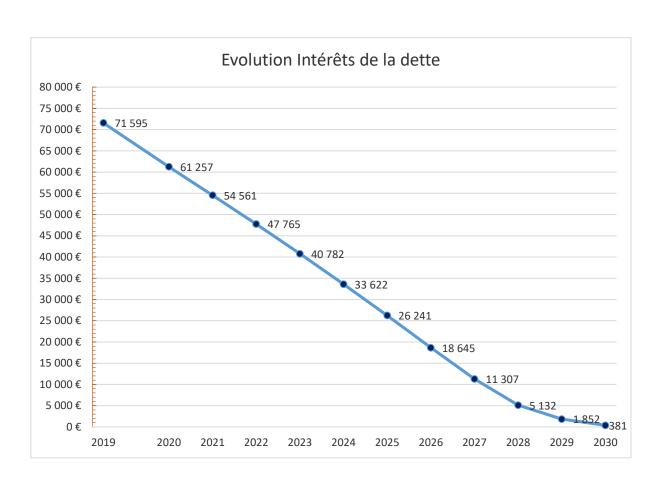
Ratios de désendettement : échantillon de comparaison - année de référence 2018 – source la banque postale

	Estaires	Echantillon	
Capacité de désendettement	1,5 ans	4,5 ans	
Taux d'endettement	39,1 %	73 %	
Taux de vieillissement théorique de la dette	14,4%	10%	
Intérêts/dépenses de fonctionnement	1,7%	2,5%	
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	6,9%	9,4%	

EVOLUTION DE LA DETTE 2019 -2030

	Capital Restant dû	Capital	Intérêts	TOTAL
2019	2 392 858,88	355 214,92	71 595,00	426 809,92
2020	2 037 693,97	226 921,04	61 256,95	288 177,99
2021	1 810 722,95	215 994,86	54 561,48	270 556,34
2022	1 594 728,11	220 936,23	47 764,69	268 700,92
2023	1 373 791,89	226 066,12	40 782,39	266 848,51
2024	1 147 728,80	231 383,05	33 622,31	265 005,36
2025	916 345,78	236 903,97	26 240,86	263 144,83
2026	679 441,81	227 634,14	18 645,11	246 279,25
2027	451 807,67	183 582,31	11 306,66	194 888,97
2028	268 225,36	128 185,64	5 131,86	133 317,50
2029	140 039,72	95 052,24	1 851,83	96 904,07
2030	44 987,29	44 987,29	380,67	45 367,96





<u>2/Evolution du taux d'endettement et de sa capacité de</u> désendettement

Il s'agit d'un ratio de solvabilité et de capacité de désendettement, il est exprimé en année.

Afin de gérer les cas considérés comme limites, la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes
- 10 ans pour les départements
- 9 ans pour les régions

Ces valeurs ne traduisent pas spécialement des situations de surendettement qui se situent plutôt de 15 ans à 20 ans.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette en k€	3162	3453	3075	2737	2392	2037
Taux d'endettement (encours de la dette/RRF)	54,2%	59,8%	52,9%	46%	39,9%	33%
Capacité de désendettement	3,1 ans	2,9 ans	3 ans	2,1 ans	1,5 an	1,3 an
Encours de la dette / habitant	518€	567 €	493 €	429 €	366 €	310 €
Endettement par habitant /Moyenne nationale des communes de même strate	1015€	928 €	910 €	900 €	885 €	754 €

NB /La capacité de désendettement moyenne nationale des communes est de 7 ans en 2019

Projection du taux d'endettement et de la capacité de désendettement 2020 - 2023

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette en k€	1810	1594	1373	1148
Taux d'endettement (encours de la dette/RRF)	31%	27,6%	23,7%	19,7%
Capacité de désendettement (encours de la dette/EB)	2,4 ans	2,5 ans	2,5 ans	2,4 ans
Encours de la dette / habitant	275€	242€	209 €	175€